

LES RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction d'école. Elles ont été rédigées avec l'équipe école en respectant les modifications à la loi sur l'Instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

À l'école, je m'affirme correctement et je suis fière, fier de moi quand :

1. Dans mes paroles et dans mes gestes je me respecte

- j'arrive à l'heure à l'école le matin ainsi que l'après-midi;
- je respecte et j'exécute les consignes;
- j'ai en main mon matériel scolaire;
- je commence mes activités à temps;
- je remets mes travaux bien faits et à temps.

2. Dans mes paroles et dans mes gestes, je respecte mon environnement

- je prends soin de l'école : ma classe, mon vestiaire, ma bibliothèque, ma cour de récréation et mon pupitre;
- je garde le silence aux endroits désignés;
- je suis à ma place et je prends soin de mon matériel scolaire et de celui des autres;
- je laisse à la maison les friandises et la gomme à mâcher (pour des raisons de sécurité concernant les allergies, les arachides et les noix sont interdites);
- je garde un ton bas, je circule calmement en tout temps et je monte à droite dans les escaliers;

- sauf lors d'autorisation spéciale, je laisse à la maison argent et objets de valeurs (les IPOD, MP3, téléphone cellulaire, jeux électroniques).

3. Dans mes paroles, dans mes écrits sur le cyberspace et dans mes gestes, je respecte les personnes qui m'entourent

- je respecte les autres élèves dans mon langage et dans mes comportements (toute forme de violence ou d'intimidation est passible d'un manquement majeur et de ses conséquences);
- je signale tout geste d'intimidation ou de violence dont je suis témoin;
- j'utilise un langage approprié en tout temps (cyberspace, transport scolaire, école);
- j'adopte un comportement sécuritaire dans le transport scolaire et je respecte les règles établies par le transporteur.
- je contribue à un climat de classe favorable aux apprentissages;
- j'exécute les consignes, je suis poli(e) et je collabore avec les adultes en autorité à l'école;
- j'exécute la conséquence qui m'est demandée si j'ai eu un manquement à une règle ou une directive;
- je travaille bien en équipe;
- je viens à l'école chaussé(e) de façon sécuritaire, proprement et convenablement vêtu(e) (les vêtements de plage et les vêtements à messages violents et racistes sont interdits);
- je respecte les règles de jeux, les espaces délimités et les autres élèves dans la cour de récréation;

RAPPELS DES DÉFINITIONS :

Définition de la violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer

en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Définition de l'intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Définition d'un conflit : opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.